

Pourquoi la polygamie et le divorce en islam?

Une réflexion sous forme de dialogue entre un orientaliste et
un érudit

Par:

Le révérend érudit et éminent humaniste

Mohammad Amin Sheikho

(Qu'Allah sanctifie son âme)

§§§§§

Présentée par:

Prof. A. K. John Alias Al-Dayrani

Chercheur et penseur islamique

§§§§§

Traduction par:

Tatba Mavie Aïssatou Yadouko

Dr Ibrahim Moubarak Mbombo

Correcteur des épreuves

Amidou Molouh Mfopit

Enseignant des Instituts d'Enseignement Supérieur

§§§§§

Published by

Amin-sheikho.com

Copyright © amin-sheikho.com

All Rights Reserved

§§§§§

Nos sites web

www.rchss.com-info@rchss.com

www.amin-sheikho.com-info@amin-sheikho.com

Introduction:

Vue de l'occident, la polygamie telle qu'elle est pratiquée en islam est un acte systématiquement opposé aux droits et à l'émancipation de la femme. Cette forme d'union à partenaires multiples réduit l'agent féminine au rang d'esclaves, astreintes à une multitude d'obligations, obligation de garder le foyer conjugal, obligation de faire des enfants autant que le souhaite le conjoint, obligation de se mettre entièrement au service du mari et surtout obligation de satisfaire ses désirs sexuels.

Le droit exclusif réservé aux musulmans de contracter plusieurs unions et de vivre en même temps avec plusieurs épouses est perçu par les occidentaux comme une aberration, une maladresse, bref quelque chose de détestable. Ils soutiennent, à grand renfort « d'arguments » que la polygamie est un obstacle évident à l'épanouissement de la femme. Le sujet revient de façon récurrente dans les médias et toujours raisonnent les mêmes critiques contre l'islam, une religion aux pratiques rétrogrades, une religion qui nage encore dans les ténèbres de l'ignorance ce qui vaut aux nations musulmanes d'être mal classées sur la listes des « peuples civilisés », respectueux des droits de l'homme et des valeurs humaines.

L'entretien proposé dans le présent ouvrage met aux prises **l'Eminent Cheick Mohammad Amin Sheikho**, descendant du Prophète Mohammad (Pbsl), un érudit syrien dont la réputation traverse les frontières de la Syrie et même du golfe arabo persique et un chercheur et diplomate anglais pourvu d'idées reçues, **Sir Bennett**, un citoyen anglais qui fut pendant de nombreuses années conseiller de l'émir de l'empire ottoman en Syrie. S'il connaît l'orient, il ne retient de l'islam que l'image qu'on s'en fait en occident...

Ce livre est la quintessence d'un duel pacifique, qui apporte une lumière rayonnante sur les questions épineuses de la polygamie et du divorce en islam. Il a été mis en forme par le **Prof. A. K John Al-Dayrani**, témoin de ce dialogue enrichissant dont-il a tenu à faire partager au public musulman et non musulman les leçons qui s'en dégagent.

N.B. (Pbsl) signifie: paix et bénédiction sur lui.

Dr Ibrahim Moubarak Mb.

Coordinateur national de

l'Union Islamique du Cameroun

Pourquoi l'islam permet la polygamie?

- **L'orientaliste:** Loin d'être un fait banal, le mariage en occident est un acte sacré par lequel les époux, unis devant Dieu et devant les hommes s'engagent à s'aimer et à rester fidèles l'un vis-à-vis de l'autre. Parce qu'ils se doivent fidélité, le mari ne peut contracter une autre union. Ce qui n'est pas le cas en islam où les hommes sont autorisés à prendre jusqu'à quatre femmes qu'ils gèrent à leur guise très souvent sans la moindre considération pour leur droit. Cher érudit qu'est ce que vous dites à la suite de ce constat?

- **L'érudit:** vous auriez peut-être raison si le mariage était simplement une affaire de passion, si son but se réduisait à l'assouvissement des désirs sexuels. Le mariage a aussi un objectif social et humanitaire.

- **L'orientaliste:** qu'entendez-vous par « objectif humanitaire »? Croyez-vous que l'humanisme est la proie d'une seule nation?

- **L'érudit:** Le mariage est le lieu où se construit la famille, c'est le cadre idéal où celle-ci peut être préservée. Sa construction et sa préservation ne sont pas possible sans l'amour et l'altruisme. Dans le mariage, le côté humain doit prévaloir. Il doit être perceptible dans l'éducation des enfants, la protection des veuves qui peuvent avoir perdu leurs maris à la suite d'une guerre, la protection des veuves des martyrs qui peuvent avoir sacrifié leur vie à l'autel de l'honneur de la patrie. Ces martyrs méritent-ils que leurs épouses soient abandonnées, qu'elles soient privées d'une vie conjugale tout le restant de leur vie? Méritent-ils que leurs enfants vivent sans soins et sans protection?

- **L'orientaliste** En Europe, les familles des martyrs ont droit aux allocations qui leur permettent de subvenir à leurs besoins divers.

- **L'érudit** Vous avez les allocations d'accord mais suffisent-elles à rendre une épouse heureuse? A assurer aux enfants une bonne éducation? Plus concrètement est ce que l'argent seul peut compenser l'absence d'un mari?

- **L'orientaliste**: Nous ne pouvons dans nos sociétés pratiquer la polygamie. Elle y est strictement interdite. Toutefois vos explications me font prendre d'avantage conscience de la douleur qu'éprouvent les épouses des martyrs et leurs enfants. Je m'aperçois en effet que la société occidentale ne prend pas en compte l'aspect immatériel des problèmes auxquels les veuves et des orphelins peuvent être confrontés. Or en considérant ces aspects, on ne peut nier le fait qu'ils sont marginalisés. Au sujet des moyens de réconfort, que prévoit exactement la loi dans votre religion?

- **L'érudit** Dans un lointain passé, nous étions comme vous mais Dieu qui a créé et planifié le bon chemin pour ses créatures nous a montré un plan qui permet de venir au secours de ces familles défavorisées. Voici ce qu'en dit le Saint Coran: **[Et si vous craignez, en épousant des orphelines, de n'être pas juste envers elles, ...Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre femmes qui vous plaisent, mais si vous craignez de manquer d'équité à l'égard de ces épouses, n'en prenez alors qu'une seule]** Sourate 4: 3

- **L'orientaliste**: Je ne vois pas de rapport avec ma question qui est relative aux moyens de pallier les souffrances des veuves et des orphelins. Pouvez-vous déjà m'expliquer en termes simples le verset auquel vous faites référence? Vous dites [...Il est

permis d'épouser deux, trois ou quatre femmes qui vous plaisent]. Dans mon esprit, je continue à penser que le désir sexuel reste le plus grand enjeu de la polygamie? Certains hommes enchainent des mariages avec des femmes jeunes dont ils exploitent la jeunesse et les abandonnent ensuite. Où est l'humanisme dans de telle attitude? Ou est l'humanisme dans votre charia?

- **L'érudit** Vous allez vite en besogne. Vous faites des déductions trop hâtives. On reprochait déjà ce comportement à certains de nos savants. Ils considéraient une ou quelques parties d'un verset dont on ne pouvait en saisir le sens que pris dans sa totalité. Vous avez oublié de mentionner le début du verset

« مَا طَابَ لَكُمْ »

[...**qui vous plaisent...**] or sa bonne compréhension est compromise sans cette partie. Si le texte(fragmenté) est mal compris, nécessairement on n'en fera pas bon usage.

Vous avez juste cité la dernière moitié du verset:

[...**Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre femmes qui vous plaisent...**] Cette partie est précédée de ceci:

[...**et si vous craignez, en épousant des orphelines, de vous montrer injuste envers elles...**]. Telle est la condition à remplir pour pratiquer la polygamie. Je ne saurais vous blâmer pour cette erreur que commettent parfois même les plus outillés des musulmans. La polygamie vise à assister les orphelins et leurs mères. Il a un but humanitaire. Le verset doit être pris en entier et non en partie. Remarquez que la particule arabe« **إِنْ** » (Si) indique le conditionnel. Il existe des préalables pour épouser plus d'une femme. S'ils ne sont pas respectés ou ne peuvent être respectés autant n'en épouser qu'une seule. L'islam n'encourage pas l'injustice et l'oppression.

Avant de vous apporter des éclairages sur la haute sagesse que recouvre la polygamie, je vous invite à réfléchir sur cet exemple simple: au sortir d'un conflit, un pays qui comptait mille hommes en perd la moitié. Les victimes tombées au front au nom de la patrie sont tous mariés. Que deviennent les femmes et les enfants? Ces femmes sans mari risquent de rencontrer d'énormes difficultés dans leur vie. Les orphelins hériteront certes des biens de leurs parents mais il faudra bien un homme pour les assister et protéger l'héritage contre la faillite. Ces orphelins n'ont-ils pas besoin de beau-père pour veiller à leur éducation et redresser leur conduite en cas de dérive? On récompense le bien par le bien. Le martyr courageux qui a sacrifié sa vie pour la nation, (personne n'est plus généreux que celui qui offre son sang pour la nation) ne mérite pas que sa veuve soit abandonnée à son sort, qu'elle soit exposée à la dégradation des mœurs et à la corruption sociale. Certes l'Islam a prévu des fonds de secours issus du trésor public d'où peuvent être prélevée la pension pour les veuves et les orphelins mais ce n'est pas suffisant.

La femme a besoin d'un homme tendre à ses côtés, pour la compagnie, pour la satisfaction de ses besoins naturels de manière licite, c'est-à-dire agréé par Dieu. L'éducation des enfants à l'âge de l'adolescence - période de grande folie - exige une certaine fermeté que la mère toute seule ne peut pas toujours assurer. La femme étant de nature tendre, l'autorité de l'homme est nécessaire pour mieux gérer les caprices et prévenir les déviations d'une jeunesse en folie. Sans ces dispositions, l'adolescent peut flirter avec la délinquance aux conséquences imprévisibles. Est-ce dans ces situations catastrophiques que nous devons laisser les enfants de ceux qui ont sacrifiés leurs vies pour nous?

- **L'orientaliste**: Vous avez attiré mon attention sur ce point important. Je dois le reconnaître, même les pays prétendument civilisés n'ont pas trouvé jusqu'à présent de solutions efficaces aux problèmes des familles des martyrs. Les veuves et les orphelins subissent durement les conséquences (la misère, le désespoir, la souffrance, l'oppression et l'infortune) des guerres qui leur sont imposées. N'avez-vous rien à ajouter sur ce point?

- **L'érudit**: Un homme déjà marié peut contracter un autre mariage à condition de disposer des capacités financière, physique et intellectuelle nécessaires pour assurer une polygamie licites c'est-à-dire conforme aux enseignements du Prophète. Je rappelle une fois encore que l'institution de la polygamie est liée à la situation des orphelins et des veuves qu'il faut encadrer. Dans ce cadre, il importe d'être sage et loyal avant de s'y engager.

Ces deux conditions nous permettent d'être équitables envers les épouses et les enfants.

[...Il est permis d'épouser.... Qui vous plaisent,]

Je résume en disant que pour être polygame, il faut répondre aux critères ci-après:

- Premièrement, avoir **les capacités financières**. Le polygame doit pouvoir subvenir aux besoins matériels et en premier aux besoins alimentaires de sa famille et lui permettre de vivre dans la dignité. Le polygame ne doit pas exposer sa famille à la galère. La capacité financière, à elle seule, ne suffit cependant pas pour contracter plusieurs unions.

- Deuxièmement, avoir **les capacités physiques**. En plus du pouvoir financier, l'homme doit jouir des **capacités physiques** nécessaires à la satisfaction des besoins sexuels de toutes ses épouses. Il s'agit en effet d'un devoir envers ses partenaires que

l'homme doit assumer de façon équitable. Sur ce point précis, il doit faire preuve d'impartialité en évitant de laisser à l'abandon une femme au profit d'une autre.

- Troisièmement, gérer avec **équité**. La gestion équitable du foyer commande la sagesse et la loyauté. Cela suppose de pouvoir gérer sa famille avec justice en s'abstenant d'accorder ses faveurs à l'une ou quelques une des épouses au détriment de l'autre ou des autres. L'équité doit être appliquée en toutes circonstances, à tous les niveaux de la vie conjugale, dans la gestion de la l'habillement, de la nourriture, du logement, des causeries, de la tendresse.... Si ces directives sont respectées, il n'y aura pas de dissension au sein du foyer au contraire on n'y vivra dans l'amour et la solidarité. L'atmosphère familiale sera chaleureuse. Ce sont les familles unies qui font la société idéale. Vous avez voulu savoir quels sont nos solutions aux difficultés des veuves et des orphelins, c'est la polygamie sous la forme ordonnée par le prophète Mohammad (Pbsl). C'est l'acte d'un homme courageux, vertueux qui prend la place du père des orphelins en vue de les soutenir:

(مثل المؤمنين في توادهم وتراحمهم كمثل الجسد الواحد إذا اشتكى منه عضو تداعت له سائر الأعضاء
بالسهر والحمل)

«Les croyants dans leur amour mutuel et leur sympathie sont comme un seul corps, si une partie de ce corps se plaint tout le reste sent aussi la douleur au point d'empêcher le corps de dormir ».

- **L'orientaliste**: Quand on regarde les difficultés de ces personnes et le niveau du progrès de notre société, il y a bien de quoi s'étonner. Voyez-vous, aujourd'hui les limites de la science sont sans cesse repoussées, l'homme n'arrête pas d'inventer dans tous les domaines, il n'arrête pas de scruter le ciel paradoxalement, aucune invention n'a permis de régler

définitivement ces difficultés qui relève par ailleurs de la vie sur terre. Plus grave, on continue de s'engager dans des guerres qui ne laissent derrière nous que des cris des milliers d'orphelins et de veuves vivant dans le dénuement et la précarité.

C'est dommage, on oublie toutes ces personnes qui sont dans la détresse totale et en même temps, on ose s'incliner devant le Seigneur pour le prier. Revenons Cheick Amin si vous le voulez bien à notre sujet: vous dites que si les trois conditions ne sont pas réunies à savoir la capacité financière, la force physique et l'équité, la polygamie n'est pas envisageable, est-ce cela?

- **L'érudit:** La polygamie n'est permise que si on réunit ces trois conditions qui sont indispensable à une vie familiale agréable, pour assurer la paix et l'harmonie entre les coépouses et entre les enfants, pour vivre dans la paix et bâtir une nation prospère. L'homme qui ne répond pas à ces préalables et s'engage dans la polygamie s'expose au péché donc au châtement de l'Eternel... S'agissant de ce que vous nommez « mariage gustatif » (qui consiste juste à goûter au plaisir sexuel et passer ensuite à d'autres conquêtes.), il est contraire à l'islam. Il en va de même du mariage sensuel qui a pour seul objectif le plaisir. La polygamie doit viser autre chose que la libido, elle doit favoriser aux veuves et aux orphelins la reconstruction d'une nouvelle vie dans la dignité. Nous l'avons dit tantôt, il y va aussi du bien être de la société. Dieu le Très Haut dit dans le Saint Coran:

[...Mais si vous craignez de n'être pas juste (équitable), alors n'épousez qu'une seule]. Si vous doutez de ne pas assurer le droit des femmes (équité, nourriture, logement, habillement etc) alors contentez vous d'une seule, pas plus.

- **L'orientaliste:** Ceci ne peut émaner que de Dieu, Le Miséricordieux. Maintenant, je voudrais vous faire remarquer

que dans cette affaire, la nature instable de l'homme reste préoccupante. Il est très souvent à la merci de ses sentiments. Avec plusieurs épouses, il y en aura toujours une vers qui il va le plus pencher même le Coran, votre livre sacré le reconnaît. Il peut lui arriver d'avoir une ou des préférences parmi ses épouses, d'avoir un faible pour la plus tendre ou la plus charmante. Que faire dans ce cas? Que faire de nos sentiments que nous ne parvenons pas toujours à contrôler, ces sentiments dont les orientations ne sont pas toujours prévisibles. Que vous inspire ma remarque?

- **L'érudit:** Cher frère, ce que vous dites tient effectivement de la nature de l'homme. Il aimera toujours plus celle qu'il trouve « meilleure » ou « belle ». Dieu le Tout-Puissant l'a bien dit dans ce verset: **[Vous ne pouvez jamais être équitable entre vos femmes, même si vous en êtes soucieux...]** Sourate 4: 129.

Il est absolument impossible pour un homme ayant plusieurs femmes d'être équitable avec elles. Mais on interprète ce verset aussi d'une autre manière. Parmi nos femmes, il peut arriver qu'il y ait une préférée dont la beauté et la tendresse ont conquis et apprivoisé notre cœur, cela ne dépend pas de notre volonté. Notre devoir cependant c'est de les traiter (à travers nos actes) avec bienfaisance et équité. On ne nous reproche pas nos préférences sentimentales mais nous sommes plutôt blâmés par la manifestation illégale de ces préférences car c'est aux hommes de juger les actions extérieures. On laisse les sentiments intérieurs à Dieu, C'est Lui qui connaît le secret des cœurs. Toutefois Il invite, dans le verset ci dessous à la mesure.

[...Ne vous penchez pas tout à fait vers l'une d'elles,]
Sourate 4:129

En d'autres termes, ne vous penchez pas totalement vers une des femmes en laissant de côté les autres. [...**au point de laisser l'autre comme en suspens**] Sourate 4:129

On redoute que l'épouse ou les épouses mal aimée(s) soient abandonnée(s). Celles-ci pourraient se retrouver dans la situation embarrassante où elles ne sont pas bien traitées au foyer par l'époux et ne sont pas libres de se marier avec un autre homme. Ce qui est exigé du polygame est l'équité dans le traitement de ses épouses. L'équité renvoie aussi au partage des nuits et des biens, conformément aux recommandations de Dieu.

- **L'orientaliste**: Vos explications sont si éclairantes... je veux discuter maintenant avec vous d'un sujet délicat, souvent objet de critiques sévères dans les sociétés occidentales, que certains de vos érudits s'abstiennent d'aborder. Il porte sur le nombre de femme qu'a eu le prophète. Il Parait qu'elles étaient 11 puis 9 à sa mort.

Six parmi ces femmes issues de la tribu de Koraichi, quatre était arabes et une autre, Safiyatou était de la descendante des israélites. Selon un hadith, le prophète aurait fait cet aveu:

(حُبُّ إِلَيَّ مِنْ دُنْيَاكُمْ الطَّيِّبِ وَ النَّسَاءِ وَجَعَلْتُ قَرَّةَ عَيْنِي فِي الصَّلَاةِ)

(Il est arrivé que je n'aime dans votre monde que trois choses: le parfum, la femme mais ce que j'aime le plus c'est la prière). Ce hadith est en contradiction avec vos explications sur la grande sagesse de la polygamie selon l'islam. Généralement, on qualifie de frivoles les hommes qui ont une obsession pour les femmes. Ils sont traités «de coureurs de jupon», alors pourquoi votre prophète s'est marié avec ce grand nombre de femme? Et quelle est la crédibilité du hadith que je viens de citer?

- **L'érudit:** Le noble prophète était très fidèle à sa femme Khadija. Les mariages qui interviennent après sa mort (elle avait alors 65 ans) ne sont pas des mariages d'amour. Le prophète va prendre d'autres épouses pour des raisons purement philanthropiques. Rappelons au passage que le vrai musulman n'a pas à courir derrière les plaisirs corporels car la première occupation de son cœur est l'amour de son Seigneur. Le prophète se mariait avec les femmes pour les guider vers la bonne voie et pour les rendre heureuses ici-bas et dans l'au-delà. Le prophète est le grand maître de ceux qui prônent l'humanisme et la clémence. Il a mené toute sa vie dans la lutte pour sauver l'humanité. Les motivations premières de ses actes étaient de plaire à son Seigneur. Le prophète avait un cœur pur qui ne le prédisposait qu'aux actes nobles. Il est resté aussi pur que la neige et noble dans ses actes durant toute sa vie.

Il n'a jamais contracté d'union sans l'ordre de Dieu. Ses mariages s'inscrivaient dans le cadre des stratégies de propagande islamique. Certains ont pu éviter à la communauté l'effusion de sang. Les liens de parenté par gendre ont souvent beaucoup d'impact dans les sociétés tribales. Le mot gendre en arabe (المصاهرة) (Al-moussaharah) signifie littéralement s'allier à ou s'apparenter à.

Vous constaterez que les mariages de raison sont une pratique courante dans les royaumes. Il peut s'agir de relation matrimoniale entre des familles amies ou ennemies ou de mariages exogamiques (les époux ne sont pas de la même tribu) dont les motivations sont essentiellement stratégiques.

L'histoire de l'expansion de l'islam dans ce qu'on nomme aujourd'hui le monde arabo-musulman, abonde de ce type d'union qui, à défaut de souder les peuples, les empêchent de tomber dans les conflits armés et meurtriers. Les mongoles,

souvenez-vous, avait injustement envahi les pays musulmans et chrétiens, sauf l'Égypte. En solidarité à Maria la copte, l'épouse du prophète, les égyptiens se sont levés pour défendre l'islam contre cette expédition barbare et ce, au moment où tout le monde avait perdu espoir. Ils ont âprement combattu les mongoles et les tatars après la chute des armées syriennes, iraqiennes et de l'ensemble du monde islamique. Toute l'Égypte en coalition avec Jaahir Biris et Qataj s'y est engagée, hommes et femmes, chacun selon ses moyens. Il était arrivé à des égyptiennes de vendre leurs bijoux pour venir en aide à l'armée qui faisait face à l'ennemi. L'avancée des troupes mongoles sera ainsi stoppée par les compatriotes de Maria. N'eût été l'intervention égyptienne, le monde musulman aurait sans doute fini entre les mains des mécréants mongoles. Vous comprenez combien salutaire a été le mariage du prophète avec la femme égyptienne chrétienne.

Il a pu mettre la communauté à l'abri de l'effusion de sang et du déshonneur pour les tribus arabes. Il a favorisé la poursuite de l'expansion de l'islam. Mais avant, le mariage du prophète avec cette chrétienne copte a amélioré les relations entre musulmans et chrétiens tout autant que l'union avec les juives Safiyatou et Raihana ont consolidé les liens avec les tribus juives et leurs chefs qui vivaient alors dans la péninsule arabe et pas toujours en bonne intelligence avec leurs voisins arabes. Les mariages du prophète ont largement contribué au rayonnement de la foi comme ce fut au temps de David et de Salomon. Le prophète (pbsl) était en effet une grâce pour le monde entier.

Les épouses du prophète (pbsl) étaient quant à elles des relais du message prophétique notamment dans l'univers des femmes. Elles étaient préparées par le Messager pour être des guides, des

apôtres, «des propagandistes » bref pour faire la Da'awa auprès des femmes (appel à la foi en DIEU).

Le foyer du prophète était l'école d'où sortaient les formateurs, hommes et femmes dont la mission était la propagation de l'islam à travers toutes les contrées du monde. Le message porté par le prophète a ainsi été entendu bien loin de Médine ou de la Mecque. L'action de ses femmes a été capitale dans la diffusion de l'islam. Trois d'entre elles, trois de ses bienheureuses épouses rendront l'âme en cours de mission, en Syrie, éloignée de la terre de Médina (Oumou Salama, Oumou Habiba, et Hafza). Elles sont venues dans la terre de Cham (Syrie) après sa conquête pour appeler les femmes syriennes à embrasser l'islam. Elles l'ont fait jusqu'au dernier souffle de leur vie (que Dieu leur accorde sa miséricorde). Cette période bénie qui connu l'islamisation du plus du quart de la population de Damas sera considérée comme l'âge d'or de la propagande islamique.

Pour revenir à la vie conjugale du prophète, (pbsl) j'insiste sur le fait qu'il ne s'est jamais marié, au printemps de sa vie, qu'avec une seule femme, la vertueuse Khadija qui était de 15 ans son aînée. Malgré cet écart, il n'a pas contracté un autre mariage de son vivant et leur vie conjugale était des plus harmonieuses. Le prophète a été un mari exemplaire, un parfait modèle de fidélité et d'honnêteté. Il n'a jamais serré la main d'une autre femme pour la salutation. Dieu a gardé son âme pure depuis la période d'avant la Révélation.

Les femmes qu'il épouse après la mort de Khadija répondent à un besoin stratégiques à savoir unir les nations et les peuples pour qu'ils vivent ensemble dans la voie du salut.

Prends donc désormais connaissance des femmes du prophète (paix et bénédiction d'Allah sur lui, sur ses épouses et ses compagnons):

1-Khadija bint khouwailid. Elle s'est mariée avec le prophète (pbsl) avant la Révélation. Elle avait alors 40 ans et le prophète 25. Il n'a contracté d'autres mariages qu'après sa mort. Le prophète était alors âgé de 50 ans.

2-Sawda bint jam'a: Elle n'était ni belle, ni jeune, ni riche, ni issue d'une grande famille. A priori, rien en elle ne pouvait attirer le prophète. Rien ne présageait une union avec Sawda, mais il l'épousera après la mort de son mari survenue en Ethiopie pendant l'exil des musulmans. Ne pouvant retourner à la Mecque dans sa famille mécréante très hostile à l'islam, elle était restée seule dans ce pays éloigné. Que fallait faire le prophète? Ce mariage était juste un geste humain.

3-Aïchatou bint Aboubakar, le prophète a épousé la fille de Aboubakar pour consolider leur relation politique et amicale avec celui qui deviendra le premier calife à la tête de la communauté. Cette parenté par le mariage a consolidé la confiance entre Aboubakar et le Messenger d'Allah.

Dieu dit dans le coran: « **Cramponnez-vous tous au câble d'Allah et ne soyez pas divisés** » S. 3: 102. Le prophète est le câble de Dieu qui nous tire vers le bien et sa lumière qui nous montre le chemin du bonheur.

4-Hafza bint Omar, les motivations du mariage avec Hafza fille de Omar, sont également du même ordre que le précédent. Omar sera le deuxième calife après Aboubakar.

5- Zainab bint Khoujaima, elle était la femme de Aubayd ibn Hâriç mort en martyr le jour de Badar. Le prophète l'a épousé

Thank You for previewing this eBook

You can read the full version of this eBook in different formats:

- HTML (Free /Available to everyone)
- PDF / TXT (Available to V.I.P. members. Free Standard members can access up to 5 PDF/TXT eBooks per month each month)
- Epub & Mobipocket (Exclusive to V.I.P. members)

To download this full book, simply select the format you desire below

